

# Permanences Tablettes et PC région

**M. Philippe YVONNET assure des permanences** pour répondre aux besoins et questions des élèves concernant leur terminal mobile (tablette ou PC) doté par la région.

Ces permanences se tiennent au **CDI du bâtiment D4** :

- **Le lundi de 14h à 15h ;**
- **Le mardi de 11h à 12h ;**
- **Le mercredi de 10h à 12h.**

En dehors de ces plages horaires, Madame Julie AMORIM, professeur documentaliste, peut également répondre aux élèves suivant ses disponibilités du moment. Il est donc préférable que les élèves viennent sur les heures de permanence identifiées.

Ces permanences ont pour but de répondre aux besoins suivants, **lorsqu'ils n'ont pu être réglés par les enseignants, CPE, ou surveillants** :

- Assistance en cas de dysfonctionnement (problème de charge, surchauffe, Wi-Fi, ...).
- Attribution temporaire d'une tablette (en remplacement ou en attendant le matériel définitif).
- Assistance pour la connexion à l'ENT/pronote.
- Attribution définitive d'un matériel. Dans ce cas, les élèves concernés sont avertis via pronote.

Pour **l'attribution des manuels numériques**, les élèves doivent s'adresser prioritairement aux professeurs documentalistes du **CDI du bâtiment C2** : Mme Emily SAINSARD et Mme Delphine DOLIGNIER.